

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Nièvre**  
**Commune de Toury sur Jour**

-----  
**Procès-verbal de la séance**  
**du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux et le 1<sup>er</sup> mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale « Fougère », sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal** : 24 février 2022

**Etaient Présents** : Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence, FINAT Véronique, et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, MOINARD Julien, de SEZE Charles Henri, GOZARD Laurent.

**Etaient absentes** : Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien) et Madame VERDRU Amélie (a donné pouvoir à M. BAILLY David)

**Secrétaire de séance** : Monsieur GOZARD Laurent

---

Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 et appose ses signatures.

### **I – COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET LOTISSEMENT-**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 du lotissement et explique qu'il est établi par la trésorière. Ce dernier doit correspondre au compte administratif au centime près.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisé par la Trésorière de Saint Pierre le Moutier et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Lotissement 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion 2021 et déclare que ce compte dressé par le Receveur Municipal, visé et conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Délibération n°01-03/01*

### **II – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET LOTISSEMENT -**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SCHWARZ Roger délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Nicole ROBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FOCNTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	16 569.58	-	51 592.50	-	68 162.08	-
Opérations de l'exercice	73 516.07	35 700.16	8 250.53	68 781.48	81 766.60	104 481.64
<b>TOTAUX</b>	<b>90 082.65</b>	<b>35 700.16</b>	<b>59 843.03</b>	<b>68 781.48</b>	<b>149 928.68</b>	<b>104 481.64</b>
Résultats de clôture	54 385.49	-	-	8 938.45	45 447.04	-
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>90 085.65</b>	<b>35 700.16</b>	<b>59 843.03</b>	<b>68 781.48</b>	<b>149 928.68</b>	<b>104 481.64</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>54 385.49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 938.45</b>	<b>45 447.04</b>	<b>-</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au support nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Délibération n°01-03/02*

### **III – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET LOTISSEMENT-**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de, Nicole ROBERT, Maire. Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €
- un déficit de fonctionnement de : - 54 385.49 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A</b> <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-37 815.91€
<b>B</b> <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-16 569.58€
<b>C</b> <u>Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>-54 385.49€</b>
<b>D</b> <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	8 938.45 €
<b>E</b> <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E      0.00€</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H      0,00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	0,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	54 385.49 €

*Délibération n°01-03/03*

#### **IV – COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET COMMUNE -**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 de la commune et explique qu'il est établi par la trésorière. Ce dernier doit correspondre au compte administratif au centime près.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisé par la Trésorière de Saint Pierre le Moutier et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Commune 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion 2021 et déclare que ce compte dressé par le Receveur Municipal, visé et conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Délibération n°01-03/04*

#### **V – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMUNE -**

Madame le Maire ne pouvant pas prendre part au vote, sort de la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SCHWARZ Roger délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Nicole ROBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FOCNTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	105 313.48	2 888.56	-	2 888.56	105 313.48
Opérations de l'exercice	154 635.10	154 435.83	44 607.28	26 289.00	199 242.38	180 724.83
<b>TOTAUX</b>	<b>154 635.10</b>	<b>259 749.31</b>	<b>47 495.84</b>	<b>26 289.00</b>	<b>202 130.94</b>	<b>286 038.31</b>
Résultats de clôture	-	105 114.21	21 206.84	-	-	83 907.37
Restes à réaliser			1 758.40	-	1 758.40	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>154 635.10</b>	<b>259 749.31</b>	<b>49 254.24</b>	<b>26 289.00</b>	<b>203 889.34</b>	<b>286 038.31</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-</b>	<b>105 114.21</b>	<b>22 965.24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82 148.97</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au support nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Délibération n°01-03/05*

#### **VI – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE-**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de, Nicole ROBERT, Maire. Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 105 114.21 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>D</u> <b>Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-199.27 €
<u>E</u> <b>Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	105 313.48 €
<b>F Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>105 114.21 €</b>
<u>D</u> <b>Solde d'exécution d'investissement</b>	-21 206.84 €
<u>E</u> <b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-1 758.40 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> <b>-</b> <b>22 965.24€</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> <b>105 114.21 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	22 965.24 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	82 148.97 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

*Délibération n°01-03/06*

## **VII – POINT SUR LES TRAVAUX ET ACHATS**

### OFFICE

Madame le maire explique que Franck LAVACHE et Bryan ESME ont posé récemment les derniers câbles, encore quelques modifications à effectuer pour être aux normes.

### EXTINCTEURS

La visite annuelle a eu lieu. Pas de remplacement ni achat d'extincteur avant 2028.

### ISOLATION

Madame le Maire annonce la venue de l'entreprise ISO SOUFFLE le 15 mars prochain pour des travaux d'isolation des bâtiments communaux.

### VOIRIE

La commission voirie s'est réunie afin de faire un tour de l'ensemble de la voirie communautaire dans un premier temps. Il est noté un ensemble plutôt correct des voies sur la commune. Plusieurs priorités sont étudiées :

La 1<sup>ère</sup> priorité sont les alentours du domaine de Toury (devis aqueducs de l'entreprise Lombardo)

La 2<sup>ème</sup> priorité : Route du Bessay jusqu'aux Proudards.

La 3<sup>ème</sup> priorité : De la route départementale à La Loure (rambarde du pont inexistante des deux côtés).

La 4<sup>ème</sup> priorité : Champlong jusqu'au banc de pierre (besoin également de broyage), aqueducs qui se bouchent régulièrement. Aussi, il s'agira d'élaborer un courrier adressé aux administrés concernés au sujet de l'élagage des arbres surplombants la voie publique.

La commission a également noté que l'entretien des fossés au Charnay était nécessaire.

## ACHATS

Madame le Maire expose que les achats suivants seront inscrits au budget primitif 2022 :

-tondeuse pour un coût de 2 000 € TTC

-aspirateur pour un coût hors taxe de 595.00 € HT.

-le devis pour le changement de la grande porte en bois de la mairie sera signé prochainement (Menuiserie Éric PERRIN). Cette dernière ne sera finalement pas vitrée.

## PROJET ETAGE MAIRIE

Madame le Maire distribue un plan actuel de l'étage et du calque afin que les élus et notamment la commission travaux réfléchissent à un projet de logement.

## LOGEMENT COMMUNAL

L'ancienne garderie réhabilitée en logement communal aura bientôt une nouvelle clôture.

## CIMETIERE

Madame le Maire relate que l'agent technique a confectionné un portique pour le cimetière où se trouve accrochés : arrosoirs, pioche, balai...

Un devis a été demandé à Monsieur BARSE Sébastien pour la création d'une entrée dans le cimetière et l'installation d'un portail. L'agent technique interviendra également sur ce chantier afin d'amoindrir les frais.

## VIII – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Un hôtel à insectes a été fabriqué par l'agent technique et ce dernier a été installé au Bourg, des nichoirs sont en projet.... Madame DUCARUGE Corinne émet l'idée d'une boîte à livres également.
- ✓ Réunion concernant l'hélium est prévue à St Parize le Châtel
- ✓ Travaux halte fluvestre à Luthenay Uxeloup en cours, dans l'attente des gestionnaires
- ✓ + 4 habitants au dernier recensement de cette année
- ✓ Commission finances le 24 mars 2022
- ✓ Prochain conseil municipal le 29 mars
- ✓ Divers remerciements reçus pour La Lettre de Toury et les colis des aînés

## PAROLE AUX DELEGUES :

Roger SCHWARZ donne un compte-rendu d'une réunion SIAEPA qui a eu lieu le 20 décembre 2021 avec notamment un point sur les poteaux et bâches incendie sur la commune.

Corinne DUCARUGE donne des détails concernant les poubelles bio qui ont un numéro et qu'il serait nécessaire de le noter en mairie à cause des vols.

Laurent GOZARD demande à ce que la loi sur les parrainages évolue et souhaite que les élus puissent appuyer pour faire changer la procédure

Fin de la séance à 20h33.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, ROBERT Nicole

Délibération n°01-03/01 vote compte de gestion Lotissement 2021

Délibération n°01-03/02 vote compte administratif Lotissement 2021

Délibération n°01-03/03 vote affectation du résultat budget Lotissement

Délibération n°01-03/04 vote compte de gestion Commune 2021

Délibération n°01-03/05 vote compte administratif Commune 2021

Délibération n°01-03/06 vote affectation du résultat budget Commune